



**Réunion du conseil municipal
du jeudi 22 septembre 2022 à 19h30 -
Salle de réunions**

Procès-Verbal

**Approuvé en réunion du 05 décembre 2022
Affiché le 09 décembre 2022**

MVR/LM/MPP/

<i>Nombre de membres afférents au conseil municipal</i>	<i>15</i>		<i>Date de la convocation</i>	<i>16 septembre 2022</i>
<i>Nombre de membre en exercice</i>	<i>15</i>		<i>Date d'affichage</i>	<i>16 septembre 2022</i>
<i>Nombre de membres présents</i>	<i>11</i>			

L'an deux mil vingt deux et le vingt deux septembre à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme PIALLAT Marie-Pierre, Maire.

Présents : BOREL Vincent, SIBOLD Thierry, MEJEAN Eric, BRUNNER Valérie, DEBARD Chantal, CATTIN-QUEST Mélanie, MARTINO Leslie, LAURENT Nicolas, CLAUZON André, LE ROI Alain.

Absents représentés : JARRICOT Romain (pouvoir à BOREL Vincent), ROSSILLOL Katia (pouvoir à MARTINO Leslie), IBOT Corinne (pouvoir à DEBARD Chantal), GROUSSON Hélène (pouvoir à CLAUZON André).

Mme DEBARD Chantal a été nommée secrétaire.

Après avoir fait l'appel des membres du conseil municipal et constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

PV d'installation de Mme Valérie BRUNNER, conseillère municipale, à la suite de la démission de M. Alain GUILLEN

Madame le Maire rappelle que, par courrier en date du 25 juillet 2022, M. Alain GUILLEN l'a informée de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 1er août 2022.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Madame la Préfète de la Drôme en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Mme Valérie BRUNNER, suivant immédiat sur la liste « Agissons pour Espeluche » dont faisait partie M. Alain GUILLEN lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal et lui remet la charte de l' élu local.

Approbation du PV de la réunion du 25 juillet 2022

Quelques modifications ont été apportées au PV à la demande de M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous ».

POUR : 15 – CONTRE : 0 – ABSENTION : 0

Date d'affichage : 28 septembre 2022.

Les prochains PV seront examinés, au préalable, par le responsable de chacune des listes pour que la présentation au conseil municipal soit le plus rapide possible afin de garder du temps pour les questions à l'ordre du jour.

Codification Actes : 5.3 Désignation des représentants

Délibération n° D202209/32 – Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion Citelle – Désignation des délégués

POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211.8

Ayant entendu l'exposé du Maire

Vu la démission de M. Alain GUILLEN, conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à bulletins secrets, désigne :

Délégué Titulaire	
M. Vincent BOREL	ESPELUCHE 16 allée Bernard Cathelin
M. Nicolas LAURENT	ESPELUCHE 1 impasse du Coulet
Délégué Suppléant	
Mme Valérie BRUNNER	ESPELUCHE 260 chemin de Chamron
M. Alain LE ROI	ESPELUCHE 29 rue de la Colline

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Codification Actes : 7.1 Décisions budgétaires

Délibération n° D202209/34 – Location des cabinets de la maison médicale Place de la Mairie

POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° D202206/27 du 27 juin 2022 fixant le montant des loyers et les formes administratives des baux.

Il convient donc de procéder à la modification de certains loyers à la vue de l'utilisation des cabinets par certains praticiens.

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer, à compter du 1^{er} octobre 2022, le loyer mensuel de l'ensemble du bâtiment à 860.00 € + 161.00 € de charges, qui se répartissent comme suit :

Loyer mensuel – base de 860.00 €		
Cabinet du médecin	58.14 %	500.00 €
Cabinet des infirmiers	6.98 %	60.00 €
Cabinet du praticien Shiatsu	13.95 %	120.00 €
Cabinet de l'ostéopathe	20.94 %	180.00 €
Charges mensuelles – base de 161.00 €		
Cabinet du médecin	58.14 %	93.60 €
Cabinet des infirmiers	6.98 %	11.25 €
Cabinet du praticien Shiatsu	13.95 %	22.50 €
Cabinet de l'ostéopathe	20.94 %	33.70 €

Madame le Maire précise que les baux de location seront établis par Me DALLEST Jonathan, notaire à MONTBOUCHER SUR JABRON 50 impasse de la Minoterie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Fixe** le montant des loyers et des charges tel que présentés ci-dessus.
- **Fixe** la retenue de garantie à un mois de loyer.
- **Précise** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.
- **Dit** que les locataires auront l'obligation de prendre un contrat d'assurance pour leur cabinet et la Responsabilité Civile.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les baux de location, préparés par Me DALLEST Jonathan.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Madame le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n° 2 pour les motifs suivants :

Electricité	+ 3 000.00 €
Indemnités élus	+ 500.00 €

Pour ce faire, Madame le Maire propose de procéder à l'ouverture des crédits :

Imputation	Nature	Montant
Dépenses		
60612	Energie. Electricité	+ 3 000.00
6531	Indemnités	+ 500.00
Total		+3 500.00
Recettes		
6419	Atténuation de charges – Remboursement sur rémunération du personnel	+ 3 500.00
Total		+ 3 500.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** de procéder au vote des ouvertures de crédits ci-dessus précisés, sur le budget de l'exercice 2022.
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délais de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

Questions diverses

Poste Adjoint Administratif

Ce poste a été pourvu par Mme Justine BAGNOL, désormais à l'accueil de la Mairie. Outre ses missions administratives, elle assure le lien entre les administrés, les élus et la secrétaire de Mairie ; de même pour tous les intervenants de la Mairie.

Enregistrement des conseils municipaux de la salle de réunions et sonorisation de la salle des fêtes

M. Alain LE ROI, groupe « Espeluche, C'est Vous » s'est renseigné sur la sonorisation des conseils municipaux de la salle de réunions. Pour la salle des fêtes, un devis est en cours, le délai de livraison est de 5 mois. Madame le maire en prend acte. A revoir au budget 2023.

M. Vincent BOREL, Adjoint au Maire, trouve dommage d'en arriver à enregistrer les échanges. Il préférerait mettre ce budget dans d'autres postes plus prioritaires selon lui.

Signature du contrat de Rivières Roubion Jabron Riaille

M. Vincent BOREL, Adjoint au Maire, informe le conseil municipal que la signature de contrat de Rivière interviendra le 05 octobre, en présence du directeur de la délégation de l'Agence de l'Eau et de Mme Marie-Pierre MOUTON, Présidente du Département. L'ensemble des élus sera invité.

Espace Intergénérationnel – Visite du 14 septembre 2022

La visite du chantier par les élus a été parlante. Le maître d'œuvre, après de nombreux échanges avec les élus en charge de ces travaux, a pris la décision d'arrêter les travaux dans l'attente d'une expertise dans les jours prochains.

M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous » précise que l'entreprise en charge du lot qui pose problème paraît coutumière du fait, bien que toutes les conditions étaient favorables à la signature du marché.

A suivre.

Maison Médicale – Aménagements extérieurs

M. Vincent BOREL, Adjoint au Maire, détaille les aménagements extérieurs prévus : plantes sans arrosage + minéral, traçage des places de parking. Quelques esquisses vont être présentés. La question est posée pour sa réalisation : chantier participatif, élus, entreprise, ou agents communaux ?

Devenir du cabinet médical 10 boulevard du Couchant

Madame le Maire informe que ce sujet sera soumis aux conseillers lors d'une réunion dédiée. Elle demande d'ores et déjà de réfléchir à l'avenir de ce bâtiment.

Parcours de santé

M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous » demande où en est l'ouverture de la porte murée dans la clôture et la réalisation des marches pour accéder à la plateforme.

M. Alain LE ROI, groupe « Espeluche, C'est Vous », a vu le parcours avec des herbes assez hautes et des acacias. Le nettoyage très satisfaisant a été fait sur les 2/3 du terrain. Il souligne les risques de chutes en raison de l'escalier et un manque de signalétique. Le 4^{ème} agrée PMR semble très bas.

M. Nicolas LAURENT, conseiller délégué aux Sport, informe que la société SOLEUS a émis un rapport conforme sur les équipements de ce site (tests de charge le 05 août).

M. Vincent BOREL, Adjoint au Maire, aimerait faire un autre chantier participatif pour la suite du parcours.

Parking du Tilleul

Madame le Maire prend acte d'aucun retour sur le compte rendu de la réunion publique qui a été envoyé aux conseillers le 26 juillet.

M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous », demande quelles modifications ont été apportées au plan présenté et qui ne donnait pas satisfaction aux riverains en particulier.

Madame le Maire rencontre 2 administrés sur ce sujet dans les jours prochains. Le Permis d'Aménager est en cours de traitement par l'architecte.

M. Alain LE ROI, groupe « Espeluche, C'est Vous », demande si la zone bleue est toujours applicable. Madame le Maire répond qu'il s'agissait d'un test de 2 x 3 jours, comme précisé sur les arrêtés.

Madame le Maire précise le calendrier de ce projet : PA = 3 mois, appels d'offres = 3 mois, budget 2023. Début des travaux à la suite.

Elle ne donne pas suite à la demande de M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous », pour une nouvelle réunion sur ce projet, déjà débattu assez longtemps.

M. Alain LE ROI, groupe « Espeluche, C'est Vous », demande ce qu'il va advenir des jeux pour enfants, étant donné que les travaux de l'espace intergénérationnel sont arrêtés pour l'instant. M. Nicolas LAURENT, conseiller délégué aux Sports, précise que, de toutes façons, ils n'auraient pas pu être réinstallés pour raison de sécurité.

Travaux à programmer d'ici la fin de l'année

M. Thierry SIBOLD, Adjoint au Maire en charge des travaux, établit une liste : Taille des haies + tonte des herbes, ramassage des feuilles, boucher les trous des voiries, intervention d'une entreprise chemin de Romanet au Colombier, chemin du Gat, chemin de Lalo, tonte du stade (jeudis après-midi), remplacement des potelets... (liste non exhaustive).

M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous », demande que le nettoyage autour des poubelles soit bien fait une fois par semaine (comme prévu).

M. Alain LE ROI, groupe « Espeluche, C'est Vous », demande qu'après chaque tonte en bordure de route, le souffleur soit passé afin d'éviter que l'herbe n'aille sur la route avec des risques de glissades.

M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous », souligne la stagnation de l'eau sur le fossé du bassin de rétention où les moustiques prolifèrent ce qui devient un problème de santé publique. Devis à venir.

Signalisation de la zone 30

M. Alain LE ROI, groupe « Espeluche, C'est Vous », souligne la signalisation inadaptée de la zone 30. M. Thierry SIBOLD, Adjoint au Maire en charge des travaux, prévoit ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Travaux.

Parcours VTT

Les bosses ont été plaquées le matin. Sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Travaux.

Peintures des portes

M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous », pointe le défaut d'entretien des portes de l'église, du corbillard, de la bibliothèque, etc... M. Thierry SIBOLD, Adjoint au Maire en charge des travaux, répond qu'un défaut de personnel ne permet pas encore d'envisager ce chantier. Une demande de devis faite en 2021 est toujours en attente. Contact avec une autre entreprise à prévoir.

Mme Chantal DEBARD, Adjointe au Maire en charge de l'école, informe qu'elle proposera à Montélimar Agglo dans le cadre des chantiers Jeunesse de repeindre les portes de la salle des fêtes aux vacances de février et en été.

M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous », insiste pour qu'il soit fait appel à une entreprise car les employés municipaux n'arrivent déjà pas à assurer toutes les tâches d'entretien qui leur incombent. S'agissant des chantiers jeunesse déjà promis, un problème de sécurité se pose dû à l'âge des jeunes. Il rappelle qu'il demande ces travaux depuis plusieurs années et le manque d'entretien risque d'obliger le remplacement de ces menuiseries et pourrait entraîner des dépenses très importantes.

Bar restaurant. Licence IV

Une nouvelle agence a en charge la vente du bar restaurant. Il a été vu sur les réseaux sociaux qu'un groupe de personnes de la commune souhaitait ouvrir un bar : pas d'informations supplémentaires à ce jour.

Madame le Maire précise que l'acte d'achat de la licence IV est en cours de préparation par l'avocate en charge de la vente.

Réunions des commissions

M. André CLAUZON, groupe « Espeluche, C'est Vous », pense qu'il serait nécessaire d'en prévoir une par trimestre. Thierry SIBOLD, Adjoint au Maire, prévoit Une commission Travaux en octobre, pareil pour une réunion sur le Plan Communal de Sauvegarde. M. Vincent BOREL, Adjoint au Maire, prévoit une commission Environnement de même.

Eclairage de Noël

A l'heure où certaines communes se posent la question des éclairages de Noël en regard des économies d'énergie, M. Alain LE ROI, groupe « Espeluche, C'est Vous », propose de limiter ces éclairages dans le temps : plus tard dans le mois de décembre et plus tôt dans le mois de janvier.

A réfléchir

Electricité

Madame le Maire rappelle que la commune bénéficie encore des TRV pour l'électricité, la commune ayant refusé en son temps d'adhérer au SDED.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h35.

La Secrétaire
Chantal DEBARD



Le Maire
Marie-Pierre PIALLAT

